

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0703

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Curis-au-Mont-d'Or

Objet : Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU1 de Curis-au-Mont-d'Or - Ouverture à l'urbanisation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grospeirrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hemain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lunguenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021***Délibération n° 2021-0703***

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Curis-au-Mont-d'Or

Objet : Modification n° 3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Zone AU1 de Curis-au-Mont-d'Or - Ouverture à l'urbanisation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la modification n° 3 du PLU-H de la Métropole, il est apparu opportun d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU1, secteur du Pontet d'une superficie de 1,54 ha, sur la Commune de Curis-au-Mont-d'Or.

Or, l'article L 153-38 du code de l'urbanisme dispose que "lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones".

II - Objectifs

Dans le cas présent, l'ouverture à l'urbanisation de cette zone se justifie par les raisons suivantes :

- Curis-au-Mont-d'Or est une commune caractérisée par ses 3 hameaux (hameau de la mairie, de l'église et des maisons de carriers) et un tissu résidentiel pavillonnaire. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) prévoit une évolution modérée des hameaux (3 secteurs en périphérie d'intérêt patrimonial -PIP-). Les tissus pavillonnaires offrent des capacités de développement potentiel faibles ainsi que le secteur des Avoraux en extension de bourg, lui aussi avec un potentiel de développement très modéré,

- le secteur du Pontet, zone d'urbanisation différée en AU1, est une grande propriété des Monts-d'Or située dans un secteur bien desservi par les transports en commun en bordure de Saône et à proximité de la gare ferroviaire d'Albigny-sur-Saône. Il permet la réalisation de petits collectifs de morphologie bâtie compacte empruntée au vocabulaire des grandes maisons bourgeoises telle celle présente sur le site. L'ordonnancement devra préserver la perception de la forte présence végétale, organiser des continuités paysagères avec la zone naturelle contigüe, et respecter les conditions d'accès existantes qui limitent la capacité du site,

- au regard de sa situation privilégiée, ce secteur est le seul site de Curis-au-Mont-d'Or à proximité d'une offre de transports en commun de qualité et propice à la réalisation de logements sociaux,

- aucun terrain de taille suffisante et répondant aux critères du projet envisagé n'est disponible en secteur urbanisé du territoire communal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Considère comme justifiée l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 du Pontet de 1,54 ha sur la Commune de Curis-au-Mont-d'Or, conformément à l'article L 153-38 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264948-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021

Commune de CURIS-AU-MONT-D'OR – Zone AU1 du Pontet

